

REMONTÉES DE FILE PREMIER ACTE MANQUÉ

"Diviser pour mieux régner" : cet adage est-il devenu celui de la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières (DSCR) ?

Nul ne conteste qu'en matière d'association représentative des motocyclistes, il existe deux structures majeures : la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) et la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

Pourtant, lors de la première réunion de la DSCR qui s'est tenue aujourd'hui au sujet des remontées de file et des équipements de protection individuelle, seule l'une de ces deux associations, la FFMC, a été conviée.

En effet, il a été répondu à la FFM qu'elle ne pourrait être présente car "*le groupe de travail devait avoir une taille raisonnable*".

On croit rêver compte tenu de la représentativité de certains participants à cette réunion et lorsque l'on sait que la FFM possède une expertise incontestable en matière d'équipement de protection individuelle !

On peut se demander si le rapprochement intervenu ces dernières années entre la FFMC et la FFM ne déplaît pas à certains à la DSCR.

En tout état de cause et afin de montrer sa solidarité avec la FFM, les représentants de la FFMC ont refusé de siéger lors de cette réunion tronquée.

Espérons que la DSCR retrouve une position plus cohérente à l'avenir, ce qui permettra de débiter réellement des travaux constructifs sur ces sujets, si toutefois, c'est vraiment la volonté de cet organisme.